

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 février 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **25**
Nombre de pouvoirs : **4**

Le quatorze février deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 25 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE ; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE ; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20240214-020

Matière : 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES SERVICES A LA POPULATION 2024-2028 – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION

Considérant la nécessité d'intégrer la Convention territoriale globale (Ctg) de services à la population qui sera signée entre la Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze et la Mutualité Sociale Agricole du Limousin ;

Considérant la nécessité de signer la convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'intégration de la Commune d'Ussel à la Convention territoriale globale de services à la population de la Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer :
 - la Convention territoriale globale 2024-2028, à intervenir entre la Caf et la Msa du Limousin, Haute Corrèze Communauté et les communes intéressées ; ainsi que
 - l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 février 2024

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20240214-DL20240214-020-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024
Date de mise en ligne : 16/02/2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE